

COMMUNE D'AUNAY SOUS CRECY
DELIBERATIONS ET PROCES VERBAL
SEANCE DU 06 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 06 janvier, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le trois janvier deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur. Jacques RIVIERE, Maire.

Etaient présents : Jacques RIVIERE, Jean-Marie ORTET, Fan LAVOISÉ, Anthony TORNIL, Béatrice MARAND, Corinne COURCIER, Mélodie LEGALLOIS, Yvon PERROT, Carole MACHARES, Christophe REFFIENNA, Ronan LE GALL DU TERTRE, Stéphane BRÛLARD.

Absents excusés : José PEREIRA pouvoir à Fan LAVOISÉ, Aurélie EL BOUJEMAOUI,

Absents non excusés :

Secrétaire de séance : Jean-Marie ORTET

La séance a été ouverte à 20h00 sous la présidence de M. RIVIERE Jacques, maire, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.
Monsieur Jean-Marie ORTET a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

OBJET : Convention avec la société LUKYDOGS

La société LUKYDOGS CAPTURE nous propose une convention à 522,00€ par an avec une prestation d'intervention 365 jours par an de 8h00 à 19h00, et après 19h00 pour les animaux dangereux.

Après délibération,

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour un prendre la société LUKYDOGS CAPTURE comme prestataire de ramassage et de capture d'animaux.

Le Maire,
Jacques RIVIERE

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous/Préfecture le : 10/01/2023
Et publication ou notification du : 10/01/2023
AUNAY SOUS CRECY, le 10/01/2023



ARRIVE LE :
27 JAN. 2023
SOUS - PREFECTURE DE DREUX